

Rythmes scolaires : ce sera dès septembre

RL 3/3/2013

La municipalité a décidé de mettre en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013. C'est Daniel Greff, conseiller municipal, qui a présenté le dossier à ses pairs en livrant une information détaillée sur l'historique des différentes mesures sur le temps scolaire et les enjeux de cette réforme sur le plan pédagogique, éducatif, et social. La réforme prévoit une répartition des 24 heures d'enseignement actuelles, sur quatre jours et demi en incluant le mercredi matin, ceci durant 36 semaines par an. La durée de la journée ne pourra excéder 5 heures 30 et la pause méridienne ne pourra être inférieure à 1 heure 30. Des activités complémentaires, obligatoires pour les enseignants et facultatifs pour les élèves, seront proposées à raison de 36 heures par an. Les horaires journaliers préconisés sont de trois heures le matin à partir de 8 h et de deux heures et demie l'après-midi, à partir de 13 h 30.

Le périscolaire facultatif

Le conseiller met le doigt sur un déplacement de la problématique des nouveaux rythmes :



Avec un périscolaire mis en place l'an dernier, la municipalité est prête dès la rentrée 2013.

Photo RL

« Tout le monde se focalise sur le temps périscolaire alors qu'il est facultatif pour les élèves et qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes », précise l'élu.

Si certaines communes tendent à reporter la mise en application à la rentrée 2014, le maire, Pierre-Jean Didiot, se dit prêt dès cette année, condamnant vivement la semaine des

quatre jours. « Tout le monde est d'accord sur l'allongement de la semaine, alors pourquoi laisser les élèves en souffrance un an de plus ? Nous avons déjà travaillé en amont avec un périscolaire qui fonctionne très bien. » Répondant à un autre élu, le maire répond que le périscolaire n'est pas obligatoire et que des

efforts ont été réalisés sur les tarifs « comme peu en ont faits ».

Quid de l'Etat ?

Nadia Weiler-Strasser, également d'accord sur le fond souhaite néanmoins un temps de réflexion supplémentaire. Elle estime que « l'Etat se défait et déplace les responsabilités sur

les communes », et qu'« il serait sage de savoir quelles sont les garanties de l'Etat par rapport au transfert financier ».

Daniel Greff fait savoir qu'une dotation de 50 € par élève est accordée aux communes et pense que 2014, année électorale, ne serait pas plus propice à la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires.